

LES VERRERIES MARSEILLAISES DE LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME À LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE.

La migration et l'implantation des fabriques
autour du port motivée par les nouveaux mar-
chés maritimes et coloniaux.

Appréhender la migration autour du port de Marseille, à partir de 1750, des verreries provençales, principalement forestières depuis l'époque médiévale, c'est avant tout comprendre l'identité économique d'une région, influencée par sa géographie. La grande différence entre l'aire marseillaise et les régions du Nord, du Bassin Parisien, de l'Est ou du Bassin Lyonnais, qui demeurent toujours les références obligées de l'industrialisation française, réside dans le fait que Marseille dès le XVIII^e siècle n'a jamais tiré profit de l'industrie minière, textile ou métallurgique. À l'évidence, son essor économique résulte de la présence de son port, ouvert sur la Méditerranée et rythmé par un commerce maritime lié à l'importation de produits provenant d'un espace plus ou moins proche et à l'exportation de produits vers un espace toujours plus lointain. Ville de négociants, Marseille est cependant, depuis le XVII^e siècle, une ville manufacturière. La mutation des modes de fabrication, qui sont rattachés généralement à la Révolution industrielle, qui s'est produite dès la Monarchie de juillet, n'a pas fait irruption dans une ville uniquement dévolue au commerce. Dès l'Ancien Régime, l'aire marseillaise est animée par une activité manufacturière variée, parmi laquelle l'industrie verrière, riche d'un lointain héritage, occupe une place non négligeable.

Cette recherche consiste à aborder en premier lieu la migration, la création et le regroupement spatial des fabriques autour du port et à l'intérieur de la ville. La permanence et le déclin des fabriques, liés ou non à des familles

de verriers, seront ensuite analysés, ainsi que le transfert de certains établissements vers les zones périphériques de Marseille, loin du port, dès 1858. Il sera enfin montré que l'évolution spatiale et numérique des fabriques est subordonnée à la recherche de nouveaux combustibles et à la conquête de nouveaux marchés. Il est important de noter que le type de verre produit à Marseille restera, en dépit de ces mouvements de concentration et de déconcentration, principalement du verre d'emballage, bouteilles en verre noir, bocal, pots, bonbonnes et dames-jeannes, en lien avec l'industrie agro-alimentaire provençale et le conditionnement de ses produits, destinés à un marché national et international. Les verreries qui produisent à Marseille, de la gobeletterie ou du verre à vitre, sont des branches plus modestes de cette industrie, destinées soit au marché local soit, dans une moindre mesure, à l'exportation. Le développement des fabriques, sous la dépendance des négociants, au champ d'action et au rayonnement toujours plus étendu, sera ralenti par les bouleversements politiques de la Révolution française et de la première moitié du XIX^e siècle. La difficulté d'approvisionnement en combustible et en matières premières, importés par voie maritime, marquera, un temps, le retour des fabriques en zone forestière.

LA VERRERIE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE, UNE SITUATION RÉGIONALE

Parmi les plus anciennes industries de Marseille, la production verrière est attestée, dans la ville, dès le XIII^e siècle, près de l'abbaye Saint Victor dans la partie sud de la cité¹. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la Provence compte une trentaine de verreries, quasiment toutes forestières, implantées dans l'arrière-pays provençal, situation géographique héritée, pour certaines, du Moyen Âge². Elles sont alors installées à proximité de l'approvisionnement en bois, seul combustible employé pour la fonte du verre. A cette époque, on compte peu d'établissements en milieu urbain. Trois établissements sont implantés à proximité d'un port : Arles autorise l'installation d'une fabrique en 1734, suivi par la cité d'Avignon en 1740. Marseille ne compte qu'un seul foyer de production alors qu'elle est, depuis le XII^e siècle, le premier port de Méditerranée et que la ville se relèvera vite de l'épidémie de peste de 1720³. Ce monopole est détenu par la famille Le Bon, installée dans la cité depuis le XVI^e siècle. Elle détient un monopole de fait et non de

1. Danièle FOY, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, éd. CNRS, Paris, 1989, p. 55.

2. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Verreries forestières, verreries portuaires, les fabriques provençales de 1740 à 1900 », in *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, actes du colloque de l'Association française pour l'archéologie du verre, novembre 1996 à Albi, Aix-en-Provence, 1998, p. 152.

3. Gaston RAMBERT, *Histoire du commerce de Marseille*, Vol. VII, Paris, 1959, p. 44.

droit et profite de la réticence de la communauté urbaine pour l'installation d'autres verreries, jugées trop grandes consommatrices de bois de chauffage et qualifiées, à ce titre, « d'ogre verrier »⁴. Un mémoire de la Chambre de commerce, publié entre 1720 et 1740, soutient même, que « *les verreries ne sont d'aucune utilité dans la ville et au contraire d'un grand préjudice* »⁵.

Compte tenu de cette consommation importante de combustible végétal, la production du verre est, jusqu'en 1750, tournée vers un marché intérieur, régional et parfois même en surcapacité, obligeant les verriers à décider d'allonger la vacance annuelle de leur activité. Une délibération intervient en 1740, pour porter l'interruption à quatre mois de la mi-juin à la mi-octobre⁶. La découverte aux archives municipales de l'original d'un arrêt du Conseil d'état du Roi, daté du 4 mars 1724, réaffirmé en 1727, explique aussi cette production bridée. Il défend « *aux maîtres et entrepreneurs de verreries de vendre, envoyer, ou faire transporter hors du royaume, par mer ou par terre aucun verre à vitres ni d'autres espèces, sous quelques prétextes que ce soit, sans une permission expresse de sa majesté sous peine de prison contre les voituriers et de confiscation des marchandises, chevaux, charrettes et bâtiments servant au transport d'icelles* »⁷. Ce frein à la liberté de commerce est un facteur déterminant de l'immobilité de cette industrie. Le contrôle accru par les autorités des concessions forestières privées, suite à la raréfaction des bois et à la restriction du libre accès au combustible végétal, limite lui aussi de façon significative l'activité des verriers provençaux. Le 22 décembre 1744, la cour du Parlement de Provence tenant la chambre des eaux et forêts constate, qu'au mépris des ordonnances et arrêts de règlements, plusieurs particuliers ont établi des verreries et autres fabriques qui consomment une grande quantité de bois, sans obtenir préalablement la permission de la cour et sans observer les distances prescrites des lieux maritimes et des grandes villes. La cour enjoint tous ceux qui font travailler des verreries, de remettre au greffe de la cour la permission qui leur sert de titre sous peine de fermer les dites fabriques et sous peine de trois mille livres d'amendes⁸.

4. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Verreries forestières, verreries portuaires, les fabriques provençales de 1740 à 1900 », in *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, op. cit., p. 154.

5. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 2615.

6. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Verreries forestières, verreries portuaires, les fabriques provençales de 1740 à 1900 », in *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, op. cit., p. 154.

7. Archives communales de Marseille 1BB 13 et 14. Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement concernant défenses de transporter les verres hors du royaume du 4 mars 1724.

8. Archives communales de Marseille 1BB 15.

L'INFLATION DES CRÉATIONS MARSEILLAISES

A partir de 1760, la situation économique de la verrerie provençale va totalement s'inverser au profit de Marseille. Ce changement s'explique par l'accès possible à de nouveaux marchés, ceux liés à l'exportation par voie maritime notamment à destination des *Isles françaises d'Amérique*. Les possessions françaises de l'Océan atlantique constituent un formidable débouché pour les ventes marseillaises⁹. Pour arracher ce commerce aux flottes anglaises et hollandaises, Colbert crée en 1664, le régime de l'exclusif ou pacte colonial, qui lie les Iles à la Métropole. Colbert entend intéresser le port de Marseille au grand commerce de l'Atlantique et les lettres patentes du 15 novembre 1670 constituent l'acte de naissance du commerce des Iles avec Marseille. Colbert ouvre les Iles au commerce privé du royaume, par la suppression du monopole de la Compagnie des Indes occidentales. Suit l'octroi, en 1719, du traité de libre commerce entre la cité phocéenne, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Saint-Domingue. Les Phocéens apprennent très vite à constituer une cargaison d'aller de manière à satisfaire une clientèle insulaire¹⁰. Un document, retrouvé dans les archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence et intitulé : *Etat du commerce fait avec les Isles d'Amérique de 1735 à 1744*, montre que l'on exporte, depuis le port, parmi diverses marchandises, des verres à boire, des dames-jeannes, ainsi que des produits alimentaires conditionnés dans du verre : anchois, câpres, eaux de vie, huiles d'olive, liqueurs à boire, olives, truffes et vins rouges¹¹. Waren Scoville, dans son étude du verre français au XVIII^e siècle, souligne que : « *les verreries marseillaises fabriquaient des bouteilles pour les produits de cette région, tels que les huiles, les eaux de vie, les eaux de toilette, les olives, les câpres et les anchois. Marseille était un port important pour exporter ces produits.* »¹².

Le verre commun, gobeletterie, verres à boire, ainsi que les bouteilles vides sont plutôt exportées vers les royaumes d'Italie et vers le Levant. Marseille devient un véritable port franc pour une série de marchandises venant directement du bassin oriental de la Méditerranée et en particulier l'empire ottoman. Les verriers peuvent ainsi importer les matières premières et le combustible, nécessaires à la fabrication. Les puissants négociants marseillais s'enrichissent car les marchandises déchargées dans le port se trouvent exemptées de nombreuses taxes. Ce monopole commercial est renforcé

9. Les Antilles sont devenues françaises entre 1620 et 1660.

10. Gaston RAMBERT, *Histoire du commerce de Marseille*, Vol. VI, Paris, 1959, p. 44 à 72.

11. Archives du patrimoine de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence. *Etat du commerce fait par le port de Marseille avec les Isles d'Amérique de 1735 à 1744 commandé sur ordre du Roy et visé par la chambre de commerce.*

12. Waren SCOVILLE, *Capitalisme and French glass making 1640-1789*, Johnson reprint corporation, New York, 1968, p. 111.

par une ordonnance royale de 1709 qui interdit pour l'ensemble des ports méditerranéens du royaume, la pratique de la quarantaine hors de Marseille¹³. La domination de la ville devient totale sur le trafic ottoman et profite à l'industrie verrière.

Face à ces nouveaux débouchés et aux promesses d'enrichissement, les députés de la chambre de commerce, ainsi que les échevins accordent l'autorisation de création de fabriques et ne se préoccupent que de l'augmentation du commerce de la ville, sans que la question du combustible ne soit négligée pour autant¹⁴. On verra ainsi apparaître les premières migrations des verreries de l'arrière pays provençal autour du port de Marseille. En 1750, c'est Pierre de Ferry qui demande son transfert de Mazaugues à Marseille, initiant ainsi le processus de centralisation. Entre 1760 et 1788 on constate 19 demandes d'implantations faites auprès de la chambre sous forme de mémoires¹⁵. Les sieurs de Virgille en 1761, d'Audouard en 1762 et Alexandre d'Escrivan en 1767, demandent la création d'un établissement en justifiant l'emploi du bois de pin non utilisé par les habitants comme bois de chauffage. La Chambre accepte au prétexte que « *cela enlèvera cette branche du commerce à la Suisse et à l'Allemagne* ». En 1761, Salart de Bon justifie son implantation au prétexte qu'il est plus facile de se procurer des matières premières à meilleur marché ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers. La Chambre donne son autorisation, à condition de n'utiliser que du bois de pin, malgré l'opposition du sieur de Ferry et celle d'Escrivan au prétexte qu'il n'est pas gentilhomme. Selon elle, il n'est pas besoin d'être noble pour être verrier. Aucune autorité provençale n'oblige les verriers à être noble, contrairement à bien d'autres régions du Royaume¹⁶. Ferry de la Grange, demande le transfert de sa verrerie de Mimet à Marseille le 8 mars 1764. Il propose de faire ouvrage du verre dont on aura besoin pour le commerce des Amériques. Devant cet argument, il n'est plus question de restreindre le nombre des implantations. La Chambre donne encore un avis favorable et soutient que « *le verre sera meilleur marché, l'activité attirera les ouvriers, le quartier sera plus vivant, à condition que les échevins choisissent un emplacement qui évite les accidents et les inconvénients et cela sera bon pour le commerce des*

13. Gaston RAMBERT, *Histoire du commerce de Marseille*, Vol. VI, *op. cit.*, p. 7 à 42.

14. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 2274. Entre 1744 et 1780, la production du verre provençal atteint son apogée. Les navires ont chargés à destination des ports de Méditerranée, des ports du nord de l'Europe et des ports d'Amérique, autant de quantité de verre que de terre cuite. 1 238 090 livres de tuiles, poteries communes, terrailles, briques et pipes contre 1 255 236 livres de bouteilles vides, dames-jeannes, verre cassé, verre à vitre, verres à boire.

15. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 3419. On constate 9 demandes entre 1760 et 1770 et 10 demandes entre 1772 et 1788.

16. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Liberté? Contraintes et privilèges », in *Les artisanats de la terre et du verre dans la Provence médiévale*, actes du colloque Les libertés au moyen âge, Montbrison, 1986, p. 253 à 280.

Amériques». Coulomb propose de fabriquer des instruments de physique-chimie en verre blanc. Avis favorable le 27 mai 1764 car selon la Chambre «*plus il y aura des verreries, plus les négociants auront facilité à se procurer des ouvrages de verre pour les exportations d'Amérique ou du Nord*». Augustin Toussaint du Ferry demande son transfert de la Ciotat le 21 mars 1765. La réponse de la Chambre est favorable malgré son inquiétude quant à la consommation de bois. En 1774, la Chambre refuse son accord au sieur Faucon, car le prix du bois a quadruplé entre 1768 et 1774¹⁷.

Afin de convaincre la Chambre, le maître-verrier Laugier fait valoir, dans son mémoire du 19 février 1778, une inventivité technique «*Il a trouvé le secret de fabriquer deux espèces de verre...* » et une diversité de production «*l'un noir propre pour les bouteilles, l'autre blanc pour les vitres tous deux inconnus jusqu'à présent en Provence. Il désire en conséquence en établir une manufacture...* ». Il appuie ses arguments par des avantages économiques appréciables «*...son avantage et son utilité résident en ce qu'elle attirerait en France les sommes que les colonies de l'Amérique et autres pays envoient en Allemagne et en Angleterre pour se procurer les marchandises qu'il se propose de faire fabriquer*». La Chambre de commerce est d'accord, à condition d'utiliser du charbon de pierre et reconnaît que «*Le commerce de Marseille y gagnerait beaucoup, on aurait sur le lieu tous les objets qui sont nécessaires pour les expéditions aux colonies. Le prix en serait bien moindre et l'argent ne sortirait pas du Royaume* »¹⁸.

En 1785, le verrier Revelard propose de produire toute sorte de verre blanc et de verre à vitres à charge de n'employer que du charbon de terre. Rouvier, en 1788, demande un privilège de vingt ans pour fabriquer des glaces, des cristaux, des vases, des ustensiles, des objets de luxe, de la verroterie, des graines de verre façon corail destinés à la Turquie, aux Indes et aux Amériques¹⁹.

Si les archives municipales font état de nombreuses demandes, combien de verreries sont-elles réellement installées, dans Marseille, à la veille de la Révolution ? James Barrelet, dans son histoire de la verrerie en France, décrit pour Marseille en 1780 «*l'existence de cinq verreries à bouteilles qui produisent chacune jusqu'à 400 000 bouteilles par an, alors qu'il n'y en avait aucune au début du siècle. C'est l'emploi du charbon de terre qui permet d'assurer la bonne marche de la plupart de ces nouvelles verreries.* »²⁰. Ce constat n'est

17. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 3419.

18. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 2615.

19. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 3419.

20. James BARRELET, *La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Librairie Larousse, Paris, 1953, p. 95.

LE RECUL DE LA PRODUCTION 1792-1830

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les premières années de la Révolution qui seront fatales au commerce de Marseille. Au contraire, l'Assemblée nationale décrète même par procès-verbal du 3 avril 1790 la liberté du commerce de l'Inde par delà le Cap de Bonne espérance²³.

À partir de 1793 et jusqu'en 1815 le commerce et par extension la production marseillaise, connaîtra ses jours les plus sombres. À la fin du premier semestre 1791 s'ouvre une nouvelle crise résultant de la conjonction de facteurs divers : moisson insuffisante, mauvaise vendange, inflation, inconnue de la situation intérieure, exode des capitaux. L'année 1793 représente un coup d'arrêt décisif et brutal, celui où les comptoirs se ferment pour longtemps et où s'arrête l'activité portuaire, en ces temps de guerre avec l'Angleterre, le royaume de Toscane, les Bourbons d'Espagne et de Naples. Les mesures drastiques prises par la Convention à l'encontre des Marseillais, accusés de fédéralisme, ainsi que la politique protectionniste empêchent les exportations et ralentissent considérablement la production²⁴.

L'industrie verrière est également touchée par cette crise économique. Les maître-verriers, dont certains jouissaient de privilèges et de prérogatives à caractère nobiliaire, comme les d'Escrivan et les de Ferry, disparaissent de l'annuaire *L'indicateur marseillais* de 1791. Les Ferry partent se réfugier en Poitou²⁵. D'autres changent l'orthographe de leur nom : De Queylard devient Quillard et de Coulomb devient Colombe. Sur dix fabriques, seuls trois fours restent en activité dans la ville pendant la période révolutionnaire (fig. 2).

Mais les causes du déclin sont avant tout dues à la perte des exportations maritimes méditerranéennes et atlantiques. Le blocus continental, installé sous l'Empire, conduira à la pire situation que connaîtra le commerce marseillais qui est essentiellement maritime. Charles Carrière écrit que la guerre maritime a été beaucoup plus décisive pour le destin de Marseille que les troubles de l'émigration et les exécutions. « *Les désordres intérieurs auraient gêné et ralenti le commerce; la guerre maritime l'anéantit pour longtemps.* »²⁶. Au premier rang des pertes, celle de Saint-Domingue, l'île la plus florissante des Caraïbes. En 1802, Napoléon décide de rétablir l'esclavage.

23. Archives communales de Marseille, 13D 50.

24. Paul MASSON, « le mouvement économique, l'industrie », in *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. IX, Marseille, 1926, p. 225.

25. Robert REBOUL, *Les De Ferry et les D'Escrivan verriers provençaux*, mémoire publié par la société académique de Var, librairie Léon Téchener, Paris, 1873.

26. Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, t. I, éd. Institut historique de Provence, Marseille, 1973, p. 112.

Les habitants de Saint-Domingue, menés par Toussaint Louverture, se rallient aux Anglais. L'Empire perd une de ses plus riches colonies et l'industrie marseillaise perd un de ses débouchés les plus lucratifs. Paul Masson, dans l'encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône, qu'il a dirigé, explique que : « *Pendant que la Constituante discutait et légiférait à jet continu, la révolution qui s'était propagée jusque dans nos colonies, avait jeté un trouble dans les deux grands domaines de l'activité marseillaise : les échelles du Levant et les îles d'Amérique* »²⁷. Marseille perd aussi les débouchés de l'Espagne qui, depuis la Révolution française, a fixé des droits sur l'entrée des produits marseillais. Les verreries font à peine quelques envois à Gènes et en Corse.

Sous l'Empire, l'agglomération marseillaise constitue toujours le pôle d'attraction de l'industrie verrière provençale, le *Guide marseillais* indique six implantations (fig. 3), mais combien sont alors en activité ? Cette période marque aussi le début des faillites, la première étant en 1802 celle de Trinquetaille à Arles. Ce n'est pas le manque de modernité qui est évoqué, bien au contraire, puisque cette verrerie était installée près des voies d'eau facilitant l'accès au combustible minéral, le charbon²⁸. Les raisons sont plutôt d'ordre économique : poids du blocus continental, crise révolutionnaire, surimposition, l'empêchent de rester compétitive²⁹.

Les difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage par voie maritime sont aussi un facteur déterminant du recul de l'activité. Certains verriers marseillais, comme Grimblot et Ferry initient un retour vers les zones forestières de l'arrière pays autour d'une production plus traditionnelle. Le 11 juin 1807, le spectre de l'accès limité au combustible fait surface. Un arrêté intitulé *Arrêté départemental sur les usines à feu*, dans le but de limiter la pénurie de bois, revient au principe d'avant 1750 et soumet toute demande d'implantation face à l'autorisation d'une chambre de commerce en position de repli³⁰. En 1810, le sieur Quillard, installé hors les murs, est le seul verrier mentionné par l'inspecteur départemental comme ayant son four allumé et employant du combustible minéral : « *il n'emploie que du verre cassé et ne fabrique que du verre commun* »³¹. Le verre de recyclage, ou groisil est utilisé par les verriers depuis l'Antiquité. Son emploi permet un point de fusion

27. Paul MASSON, « Le Mouvement économique, l'industrie », in *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. IX, op. cit., p. 225.

28. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Les Artisanats de la céramique et du verre en Provence : la question du combustible au Moyen Age et à l'époque moderne », actes du colloque *Proto-industries et histoire de la forêt*, Foix, 11-13 oct. 1990, Les Cahiers de l'Isard, 1992, p. 151 à 162.

29. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « La Verrerie en noir de Trinquetaille », in *Archéologie du Midi médiéval*, 1984, p. 151-162.

30. Archives communales de Marseille, 78II262.

31. Archives communales de Marseille, 22F1.

beaucoup moins élevé pour l'obtention du verre, soit moins de combustible³².

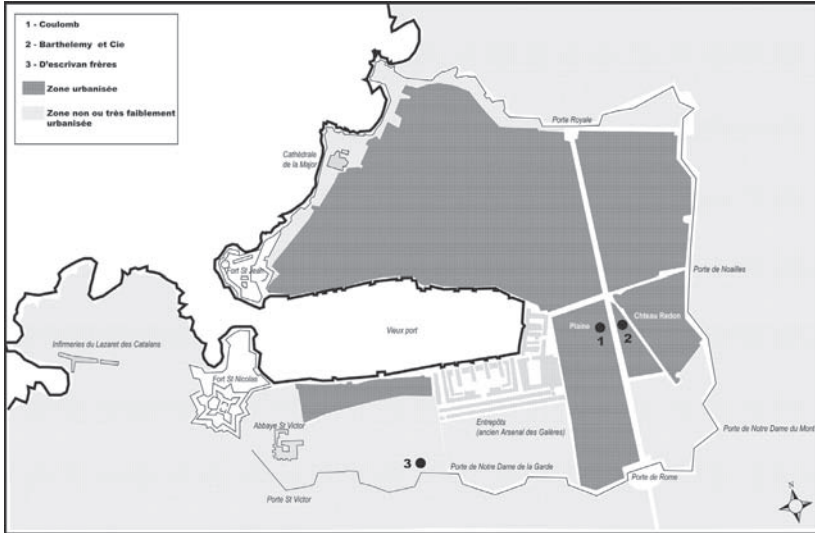


Fig. 2: implantation des verreries en 1797 pendant la première République.



Fig. 3: implantation des verreries en 1806 sous l'Empire.

32. Danièle FOY (dir.), «Production et diffusion du verre antique», in *Cœur de verre*, Infolio ed., Lyon, 2003.

Lorsque la Restauration met fin à l'Empire, elle suscite beaucoup d'espoir mais le régime prohibitif instauré par Louis XVIII ne ramènera pas le commerce de Marseille à sa situation antérieure. En revanche, ce protectionnisme est favorable au « *développement rapide de l'industrie française dont une partie trouvait par la voie de Marseille son débouché sur le littoral de la méditerranée* »³³. La législation sur les brevets encourage les inventeurs et les expositions nationales de 1819, 1823 et 1827, stimulent les fabricants. Cependant, le développement des verreries va être soumis à une nouvelle contrainte, les enquêtes sur les établissements dangereux, incommodes et insalubres en milieu urbain. Un arrêté départemental, daté du 14 janvier 1815, ordonne une nomenclature des manufactures et ateliers à risques, appelée enquête « comodo-incomodo », pour contrôler les établissements dangereux installés en zone fortement urbanisée et décentraliser les nouvelles implantations.³⁴ En 1820, le four de Château-Redon est le seul à être resté toujours en activité à l'intérieur de la ville (fig. 4). Une fabrique est pour la première fois implantée très en dehors de la ville, au Cap Janet (fig. 4). En 1820, les trois fabriques en activité, Cap Janet et Porte Paradis, sont des verreries hors les murs. Selon l'enquête des commissaires d'arrondissement, elles fabriquent du verre à vitre et exportent vers les Caraïbes³⁵.

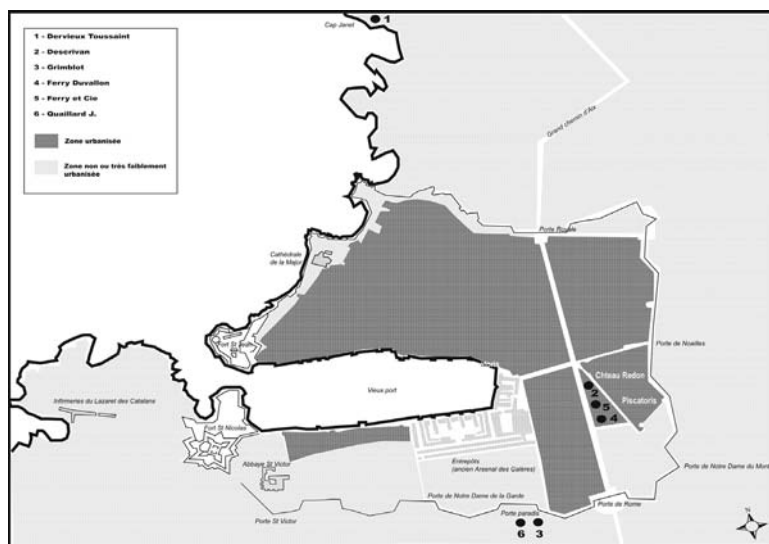


Fig. 4: implantation des verreries en 1820 pendant la Restauration.

33. Comte de VILLENEUVE (préfet), *Statistique du département des Bouches du Rhône*, t. IV, Marseille, 1824-1829.

34. Archives communales de Marseille, 13D319 et archives départementales, sous-série 5M.

35. Archives communales de Marseille, 13D319.

Des troubles politiques vont à nouveau freiner les échanges commerciaux maritimes et, de facto, la production de verre. En mars 1823, la France royaliste déclare la guerre à l'Espagne. Le nouveau royaume se réjouit après la prise de Cadix, de sa première victoire depuis la défaite de Waterloo³⁶. La victoire est mal accueillie par les Marseillais. Depuis 1763, Cadix est le lieu de débarquement des huiles de qualité en flacons destinées à une clientèle espagnole aisée ou à des français résidents sur place, par ailleurs ce comptoir, porté vers l'océan, est le lieu de départ des exportations marseillaises vers l'Amérique du Sud. Heureusement cette situation ne durera pas plus d'un an.

L'année 1823 sera marquée par deux faillites et seuls deux fours resteront en activité, soit moins que pendant la Convention (fig. 5). Grimblot fils met en faillite la fabrique de la rue des vigneron pour des raisons économiques, le 15 février 1823. Il doit à son créancier, le sieur François Rozan, la somme de 50 000 Frs, résultant des causes d'un acte de reconnaissance établi en février 1822 et qui fixe le remboursement à 300 Frs par mois. Il garde à charge une seule fabrique, celle de Gémenos, dans l'arrière pays, fermée puis rouverte en 1819³⁷. Le 18 décembre 1823, un autre verrier fait faillite, mais non pour des raisons économiques. Thomas Ferry Duvallon décède sans descendants. Il était marié à Pauline Barthélemy et dirigeait la verrerie de son

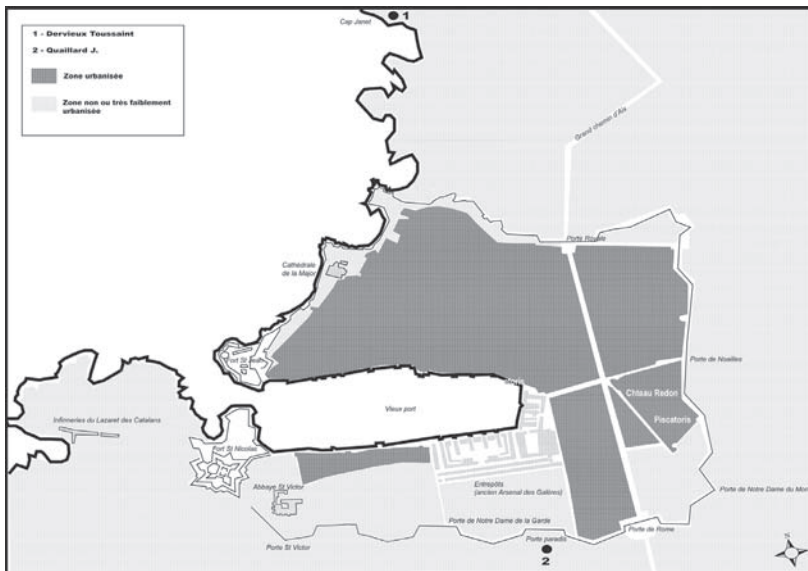


Fig. 5 : implantation des verreries en 1824.

36. Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, t. I, *op. cit.*, p. 121.

37. Archives communales de Marseille, 55F3C.

beau-père. La faillite est annoncée en place publique sous forme d'affichage³⁸. En juin 1823, Dervieux au Cap Janet est le seul à déclarer, une cessation d'activité en lien avec la guerre d'Espagne, « *En non activité, on attribue la cessation du travail dans les fabriques à la guerre d'Espagne qui a interrompu les expéditions pour les colonies* »³⁹.

Dans l'état actuel de la recherche, il semble que les établissements marseillais, échappent au désordre qui règne dans le reste de la Provence, décrit par Danièle Foy, dans une période où les demandes de créations et les transferts se succèdent. La première moitié du XIX^e siècle en Provence paraît marquée par des projets avortés, engendrés par des associations capitalistes à dominante familiale. Le cas du département du Vaucluse, où aucune des entreprises de la famille Ferry ou Lautard, désireux de s'installer à Avignon, n'a eu de suite concrète en est une bonne illustration⁴⁰.

Le peu de variations du nombre d'établissements verriers à Marseille, observé jusqu'en 1823, nous donne plutôt l'impression d'un comportement attentiste. Les implantations sont concentrées autour du port à l'exception du Cap Janet. Xavier Daumalin et Marcel Courdurié décrivent également cette situation attentiste relative aux autres branches de l'économie marseillaise, notamment à l'égard du système de production à la vapeur, alors que les autres villes françaises l'utilisent depuis le début du XIX^e siècle⁴¹. Il faudra attendre 1830 et les mesures de relance de l'économie mises en place par le roi Louis-Philippe, pour que la verrerie redémarre enfin et participe au progrès de l'essor industriel de la ville.

LE DYNAMISME RETROUVÉ 1830-1866

Contrairement à une image longtemps véhiculée, ce n'est pas pendant le Second Empire que Marseille s'est industrialisée mais bien dès la Monarchie de Juillet⁴². Reconstituée au cours de la Restauration, son activité commerciale et maritime reste le socle de l'économie locale et sert de levier aux opportunités industrielles liées à son port. Marseille comble rapidement son retard sur les autres grands pôles industriels français. Le nombre croissant des ouvriers, l'équipement des fabriques en machines en vapeur, les capitaux

38. Archives communales de Marseille, 55F3C.

39. Archives communales de Marseille, 55F3C.

40. Henri AMOURIC, Danièle FOY, « Verreries forestières, verreries portuaires, les fabriques provençales de 1740 à 1900 », in *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, op. cit., p. 162.

41. Marcel COURDURIÉ, Xavier DAUMALIN, *Vapeur et révolution industrielle à Marseille*, Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, t. XII, ed. C.C.I.M.P., Marseille 1997, p. 30.

42. Paul MASSON, *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. VIII, op. cit., p. 82.

affectés à la modernisation des structures, permettent de saisir l'ampleur et la rapidité du processus d'industrialisation auquel n'échappe pas l'industrie verrière. Paul Masson, dans son encyclopédie, indique qu'en 1830, il y a quatre verreries qui fonctionnent à Marseille et trois dans sa banlieue⁴³. Afin de réduire ses frais d'approvisionnements en matières premières, Grimblot revient à Marseille en 1830 et fait construire une nouvelle manufacture de verre à vitre, dans les bâtiments des anciennes infirmeries du Lazaret, la verrerie des Catalans⁴⁴.

En 1831, une nouvelle famille de verriers, les Rozan, s'installe à Marseille. François Rozan installe une fabrique dans le quartier de Glandeves, dans une zone fortement urbanisée. Son frère ne tardera pas à le rejoindre. En 1839, il obtient une réponse favorable après l'enquête comodo-incomodo, rachète la verrerie de Saint-Louis Cap-Janet⁴⁵. Ils trouvent un débouché en Espagne, dans les colonies et jusqu'aux États-Unis malgré les droits élevés qui dépassent la valeur de la marchandise. En 1839, ils exposent des bouteilles noires qui n'étaient pas fabriquées auparavant à Marseille, et dont ils pouvaient produire deux millions d'exemplaires par an, «*pièces aussi remarquables par la pureté du verre que par la modicité de leur prix*»⁴⁶. Une fouille sous-marine de terrain, de 2003 à 2005, a permis de retrouver ces bouteilles en verre noir, contenant de l'huile d'olive surfine de Marseille à destination de la Martinique. Cette découverte a permis de les associer à l'une des deux fabriques des Rozan, grâce à la découverte dans les archives communales de Marseille, des cahiers comptables du négociant en huile, James Plagniol. Il désigne en 1839, son fournisseur de bouteilles comme Rozan. Cette découverte de terrain illustre parfaitement cette demande en verre de conditionnement, associée à l'agro-alimentaire provençale, qui motive l'implantation des fabriques autour du port et dont l'exportation est destinée aux colonies⁴⁷. Les frères Rozan emploient deux cents ouvriers dans leurs ateliers. Ils déménagent en 1854 à Gémenos et reviennent à Marseille pour reprendre l'usine des Catalans en 1864 (fig. 6). Ils continuent la fabrication du verre à vitre, mais ils diversifient leur production : vitraux, cristaux, glaces, gobeletterie, flaconnerie, verres pour éclairage, bouteilles, topetterie et patent-glass⁴⁸.

43. *Ibid.*, p. 82.

44. J'ai pu remarquer dans l'étude de plusieurs cartes géographiques de la ville au XIX^e siècle que, c'est la seule verrerie qui apparaît, graphiquement mais également dans le lexique, mentionnée en tant que *verrière*, parmi le nom de places, de rues et de monuments importants de la ville. On la trouve, par exemple, dans celle de Vicq en 1832, au chemin des vieilles infirmeries et sur le guide Richard en 1840.

45. Archives communales de Marseille, 13D319.

46. Paul MASSON, *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale* t. VIII, *op. cit.*, p. 102.

47. Laurence SERRA, «L'Épave d'un marchand d'huile», in *Archéologia*, n° 415, 2005, p. 74 à 81.

48. Articles pour pharmaciens et lentilles ou hublot pour navires.

Ces exemples de croissance, n'échappent pas au modèle capitaliste à capitaux familiaux ou intercommunautaire que l'on retrouve de façon récurrente chez les verriers marseillais. En 1839, les Rozan rachètent l'usine de Cap Janet à Dervieux, puis Grimblot leur cède la fabrique de Gémenos en 1853 et celle des Catalans en 1864. Les verriers Colombe, Boulianne, et Ferry en possession des verreries du quartier de Château-Redon ou de la porte Paradis se transmettent les capitaux et les structures de production par le jeu de mariages et de successions.



Fig. 6: Verrerie des Catalans à Marseille - extrait de l'*Indicateur marseillais* de 1866

Le nombre d'implantations va rester très stable jusqu'en 1838 avec six verreries (fig. 7), puis Marseille connaîtra une nouvelle période d'inflation avec dix verreries en 1840 (fig. 8). La prospérité est revenue. C'est la première fois que la verrerie marseillaise retrouve une situation d'implantations similaire à 1788. D'une manière générale, l'essor industriel des Marseillais repose à partir de 1831 sur le développement d'une nouvelle activité, la

43. *Ibid.*, p. 82.

44. J'ai pu remarquer dans l'étude de plusieurs cartes géographiques de la ville au XIX^e siècle que, c'est la seule verrerie qui apparaît, graphiquement mais également dans le lexique, mentionnée en tant que *verrerie*, parmi le nom de places, de rues et de monuments importants de la ville. On la trouve, par exemple, dans celle de Vicq en 1832, au chemin des vieilles infirmeries et sur le guide Richard en 1840.

45. Archives communales de Marseille, 13D319.

46. Paul MASSON, *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale* t. VIII, *op. cit.*, p. 102.

47. Laurence SERRA, «L'Épave d'un marchand d'huile», in *Archéologia*, n° 415, 2005, p. 74 à 81.

48. Articles pour pharmaciens et lentilles ou hublot pour navires.



Fig. 7: implantation des verreries en 1832 sous la Monarchie de juillet.

transformation de produits tropicaux⁴⁹. A partir de 1830, grâce à une politique économique dynamique encouragée par la Monarchie de juillet, l'activité du port de Marseille retrouve un essor industriel et marchand. Cet essor repose sur la modernisation des techniques, des modes de transport et sur l'internationalisation des échanges. Le marché de l'huile d'olive sera concurrencé par la transformation des sésames et arachides que Marseille importe de la Martinique, du Sénégal, des rivières de Guinée, de l'île Bourbon ou de Pondichéry et qu'elle redistribue au niveau national et international. « *La révolution industrielle marseillaise naît du commerce colonial. Aucune autre ville n'a, à ce point, fondé son développement industriel sur le*

49. Xavier DAUMALIN, Nicole GIRARD, Olivier RAVEUX, *Du savon à la puce: l'industrie marseillaise du XVII^e siècle à nos jours*, Marseille, éd. Jeanne Laffitte, 2003.

50. Marcel COURDURIE, Xavier DAUMALIN, *Vapeur et révolution industrielle à Marseille*, Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, t. XII, éd. C.C.I.M.P., Marseille 1997, p.42.

51. Massol, Turcat et les frères Rozan.

52. Répertoire des travaux de la société statistique de Marseille, t. IX, 1846, p.147-143

53. Marcel COURDURIE, Xavier DAUMALIN, *Vapeur et révolution industrielle à Marseille*, *op. cit.*, p. 40.



Fig. 8: implantation des verreries en 1840 sous la Monarchie de juillet.

commerce et la transformation des produits coloniaux»⁵⁰. La production du verre est, par conséquent, toujours liée au besoin de conditionnement de l'industrie alimentaire et à son commerce maritime. Les premiers signes de modernisation dans l'industrie du verre apparaissent en 1844 à l'initiative de deux nouveaux verriers, Massol d'André et Turcat frères. Le *Répertoire des travaux de la société statistique de Marseille* classe trois verriers⁵¹ dans les entreprises utilisant la vapeur et employant deux cent huit ouvriers en contact avec la technologie de la vapeur⁵². Xavier Daumalin et Marcel Courdurié, rapportent qu'en 1844, cinquante entreprises utilisent la vapeur

50. Marcel COURDURIE, Xavier DAUMALIN, *Vapeur et révolution industrielle à Marseille*, Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, t. XII, éd. C.C.I.M.P., Marseille 1997, p.42.

51. Massol, Turcat et les frères Rozan.

52. Répertoire des travaux de la société statistique de Marseille, t. IX, 1846, p.147-143

et toutes les branches qui feront la prospérité de Marseille au cours du XIX^e siècle seront atteintes par ce nouveau système de production. Ils classent les verreries parmi les cinq entreprises « leader » de ce mouvement en augmentation constante avec la minoterie, la fonderie, le raffinage du sucre et l'huilerie⁵³.

La modernisation vient aussi du cadre des transports. La loi de 1809 accorde une subvention de six millions pour le port de Marseille qui permet de faire quelques améliorations. La loi du 5 août 1844 décide la création d'un nouveau port et de deux avants ports. La loi de 1855 accorde quinze millions pour faire le bassin d'Arcenc. Marseille devient le port le plus vaste et le plus important de la Méditerranée⁵⁴. La colonisation de l'Algérie en 1830, le percement du canal de Suez en 1869 entraîne Marseille dans une vocation commerciale coloniale et mondiale. En 1857, la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée permet à Marseille de développer sa fonction de transit et fait sauter le verrou constitué par l'hémicycle montagneux. C'est également à partir de 1851 que les premiers paquebots à vapeur assurent les transits vers l'Italie, l'Algérie, mais aussi l'Inde et la Chine. Cependant, cette période de modernité et de débouchés commerciaux est caractérisée par la pénétration de la concurrence des verreries extérieures sur la place marseillaise, notamment les verreries de la Loire. Contrairement aux fabriques provençales organisées en petites entreprises familiales à capitaux privés, les verreries de la région lyonnaise, proche des mines de charbon, dont l'écoulement de la production vers le port de Marseille est facilité par l'accès au Rhône, se regroupent en 1861 en compagnie générale des verreries de la Loire et du Rhône⁵⁵. La première mention d'un fabricant de verre « étranger » est signalée en 1840 dans *l'Indicateur marseillais*, il s'agit de la verrerie Richarme de Rive de Giers. En 1854 elle sera relayée par la verrerie d'Alès. En 1858, les Rozan deviennent dépositaires de la Compagnie générale des verreries de la Loire et du Rhône.

L'année 1858, marque également la migration des verriers loin du port, vers les extérieurs (fig. 9). Barthelemy abandonne la place Castellane et du Queylard la porte Paradis pour des ateliers neufs à la Joliette et à la Capelette. Les Rozan déménagent de la rue Glandeves en 1854 pour le village de Gémenos devenu périphérie de la ville. Marseille ne compte plus que deux verreries dans son centre contre huit en 1840.

53. Marcel COURDURIE, Xavier DAUMALIN, *Vapeur et révolution industrielle à Marseille*, *op. cit.*, p. 40.

54. Victor BARBIER, *Monographie des directions des douanes de France*, vol. 2, Paris, Berger-Levrault, 1890.

55. Jean-François BELHOSTE, « Les Verreries de la Loire, techniques, organisation du travail et mouvements sociaux », in *De la verrerie forestière à la verrerie industrielle du milieu du XVIII^e siècle aux années 1920*, colloque A.F.A.V. novembre 1996 à Albi, Aix-en-Provence, 1998, p. 14-28.

rie des Catalans et celle de Cap Janet qui appartiennent, en dernière main à la famille Rozan, disparaissent également (fig. 11)⁵⁶.

Marseille, en 1893, n'abrite plus que trois verreries appartenant à deux patrons verriers, Quillard et Verminck. Elles sont transférées vers la banlieue où la main-d'œuvre est concentrée (fig. 10). Ce sont des usines modernes fonctionnant au gaz de houille, et à forte capacité de production : l'usine de Montredon et celle de Saint Marcel comptent une centaine d'employés ; celle de Pont-de-Vivieux de cinq cents à mille employés⁵⁷. Ces deux dernières appartiennent à Queylard et fabriquent des bouteilles de toutes formes, des ampoules pour l'éclairage⁵⁸, des bonbonnes et dames-jeannes nues, clissées et en paniers pour une consommation locale et pour l'exportation.

Au moment de sa création en 1881, la verrerie de Montredon est un cas atypique à Marseille pour plusieurs raisons. Charles Auguste Verminck n'est pas verrier, pendant quatorze ans la production n'est pas destinée à la vente mais à l'embouteillage de ses huiles et de son vin. De plus, c'est la seule verrerie marseillaise à fonctionner avec des capitaux anonymes. L'usine fonctionnera seulement 50 ans. Verminck est, depuis 1833, le pionnier de l'importation des graines oléagineuses des côtes de Guinée, en Afrique, où il possède neufs comptoirs. Son principal produit d'importation est l'arachide. Il crée également les nouveaux débouchés maritimes avec l'importation de graines de sésame de l'Inde. En 1881, l'usine est implantée à proximité d'un site d'extraction de sable. Il fabrique au départ des bonbonnes et des bouteilles. C'est un exemple d'entreprise à concentration verticale. Rien ne nous indique qu'il entretient des contacts avec les autres verriers. A partir de 1894, il diversifie ses productions et confie le soin de vendre une partie de ses bouteilles à André Rey, marchand, qui lui apportera de nombreux clients dont les plus connus sont les apéritifs Cusenier et Noilly Prat.

Une enquête de terrain montre que l'usine s'est implantée dans un endroit totalement désert, relié simplement à la ville par un chemin communal. L'usine et la cité ouvrière se sont organisées en véritable coron, employant principalement des émigrés italiens qualifiés ou non et vivant quasi en autarcie. Aujourd'hui encore, les descendants de ces familles de verriers vivent sur place dans une cité H.L.M. qui a remplacé l'usine. Des traces

56. J'ai pourtant relevé une publicité dans *l'Indicateur marseillais*, datée de 1884, faisant état d'une production diversifiée, exportant vers un marché européen et organisée en Société générale de verrerie.

57. Antoine SAUREL, Dictionnaire des villes, villages et hameaux du département des Bouches-du-Rhône, t. I, Marseille, 1877, p. 664 à 669.

58. L'arrivée de l'électricité à la fin du XIX^e sera un nouveau débouché pour l'industrie verrerie.

toponymiques, « rue de la verrerie », « Cité de la verrerie », « plage de la verrerie », ainsi que des vestiges mobiliers et immobiliers, plaque commémorative, blocs de verre, murs, font référence à l'implantation de la verrerie⁵⁹.

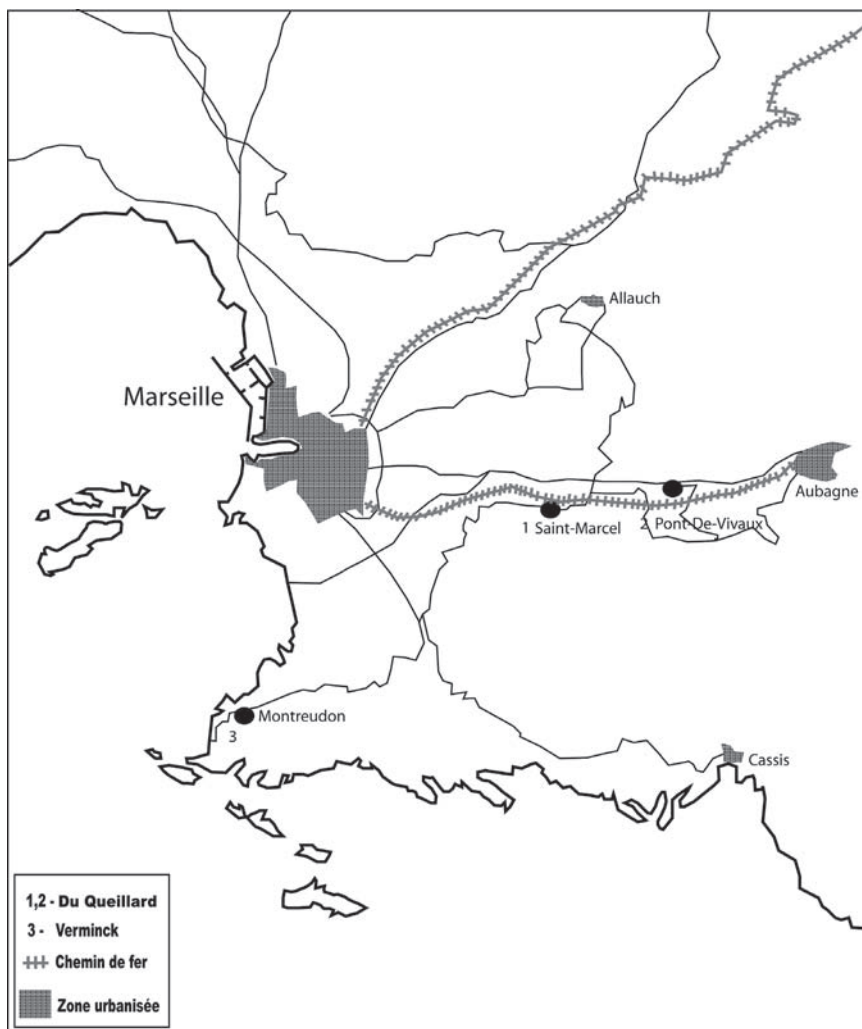


Fig. 10: implantation des verreries en 1894 sous la III^e République.

59. Laurence SERRA, « La Madrague de Montredon, une verrerie industrielle aux mains d'un magnat... Un cas atypique d'industrie au XIX^e siècle à Marseille », in *Bulletin de L'A.F.A.V.*, 2006.

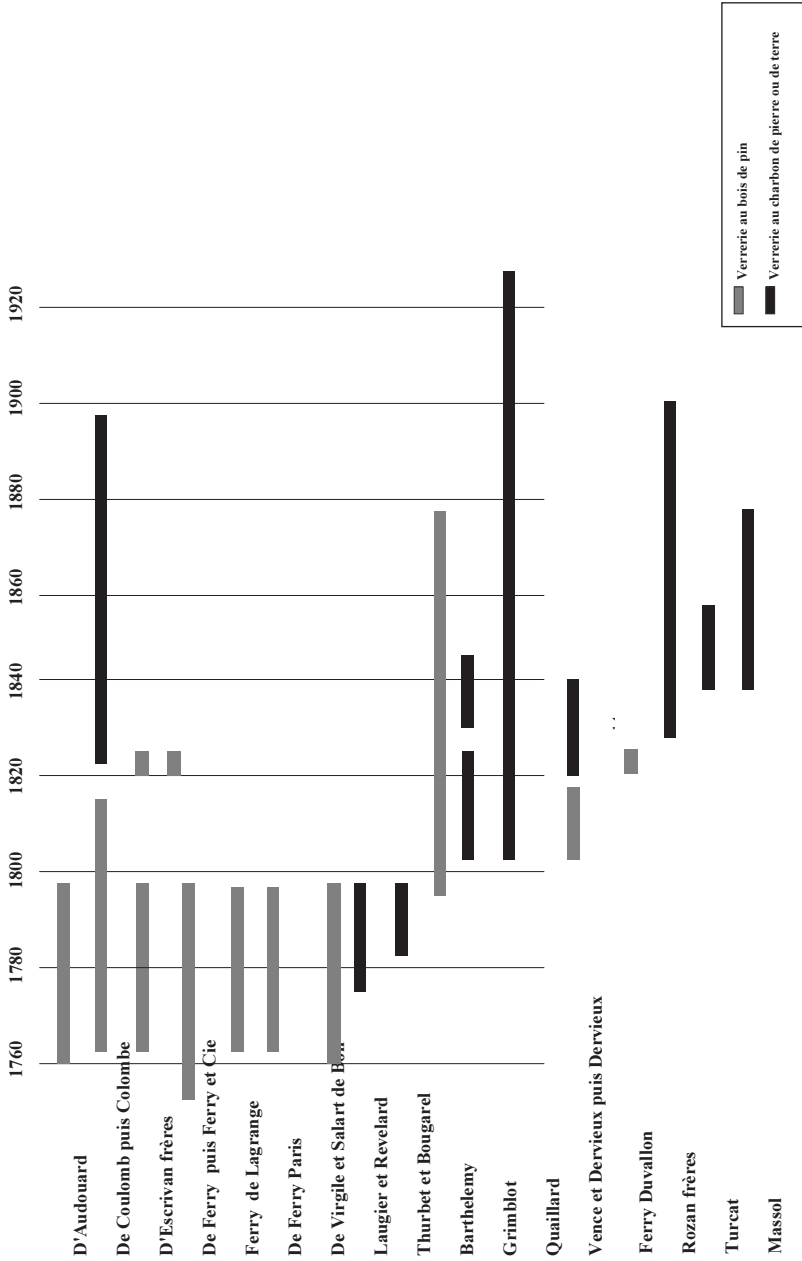


Fig. 11 Familles de verriers de Marseille – essai de longévité comparée:

CONCLUSION

L'implantation des verreries provençales à partir de 1750 et durant toute l'ère industrielle s'est ainsi bien effectuée géographiquement autour du port de Marseille et autour d'une économie d'exportation qui n'est principalement ralentie que par la fermeture des voies maritimes et dont les deux périodes de croissance sont 1750 et 1840. Après 1860, le décalage économique entre une ville très dynamique et un schéma industriel verrier très artisanal, soulève une problématique intéressante. Alors que Marseille est à cette époque le cinquième port mondial et une ville industrielle moderne, que l'empire colonial offre de nouveaux débouchés commerciaux, et qu'il y a matière à fabriquer du verre pour conditionner les nouvelles huiles de graines, pourquoi les verriers provençaux sont-ils en voie de disparition ? Pourquoi ne se regroupent-ils pas comme dans les bassins miniers du Nord et de la Loire, en sociétés anonymes régionales afin de répondre aux nouvelles exigences de la concurrence nationale et européenne ? Pourquoi ne reste-t-il, en 1894, qu'un seul maître verrier, De Queylard possédant les verreries périphériques de Pont-de-Vivieux et de Saint-Marcel ? D'autant que c'est la seule famille de verriers en place depuis 1802. De Queylard réussira à maintenir la cadence de sa production pour un prix de vente concurrentiel, grâce à une main-d'œuvre peu chère, à l'introduction d'équipements modernes et notamment la mise en service des machines automatiques dès 1890.

Il est vrai que la concurrence extérieure enlève des parts de marché considérables aux Marseillais en « colonisant » leur port par la présence d'entrepôts ou de représentants indiqués dans *l'Indicateur marseillais*: Richarme de Rive de Giers, Beroud grande verrerie lyonnaise, verrerie parisienne Monnier, Honorat dépositaire des verreries lyonnaises, les manufactures de Saint Gobain, Bertrand Laffont agent dépositaire d'Albi, les grandes fabriques du Nord, la maison Colin Alphonse Paris... Il faut prendre également en considération l'écoulement des productions issues des verreries belges, à des tarifs très compétitifs dès la fin du XIX^e siècle, sur le marché français, notamment à Marseille. Nous les retrouvons avec la mention *S.A. des cristalleries du val Saint Lambert* dans *l'Indicateur marseillais* à partir de 1894.

Dans ce contexte, l'usine de Montredon fait certes figure d'exception, du fait de sa forme juridique à capitaux anonymes et de la modernité de ses installations, mais la production ne peut servir d'élément de comparaison avec les autres pôles de production français car la priorité du dirigeant n'est pas de fabriquer pour vendre mais de produire pour lui même.

